

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le six novembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle fêtes de MOLINET - Rue des Guerrupes - 03510 MOLINET, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 22 octobre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_102 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE PARAY-LE-MONIAL POUR LE GRAND ORGUE

La ville de Paray-le-Monial a entrepris la création d'un grand orgue dans la Basilique du Sacré-Cœur, édifice le plus visité du département de Saône-et-Loire et plus largement réputé dans le monde entier.

Ce projet, en plus de présenter un intérêt touristique majeur sur le territoire, est en totale adéquation avec la politique culturelle menée par le conservatoire à rayonnement intercommunal du Grand Charolais et la pratique de l'orgue au sein de celui-ci.

Le versement d'un fonds de concours de 50 000 € avait été approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 avril 2023.

Le coût global du projet s'élève à 947 794 € HT et le financement est le suivant :

Financement	Montant
Ministère de la Culture	200 000,00 €
Mécénat	122 452,91 €
Fonds de concours Le Grand Charolais	50 000,00 €
Autofinancement	475 341,09 €
Total	847 794 €

La ville de Paray-le-Monial a sollicité le versement d'un fonds de concours complémentaire d'un montant de 100 000 € afin de pouvoir finaliser ce projet dont l'inauguration est prévue le 17 mai 2026.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour le territoire et en lien direct avec la politique du conservatoire à rayonnement intercommunal du Grand Charolais, il est proposé de verser un nouveau fonds de concours de 100 000 € à la ville de Paray-le-Monial.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que la réalisation d'un grand orgue dans la Basilique du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial présente un intérêt touristique et culturel majeur pour le territoire du Grand Charolais,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 21 octobre 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 octobre 2025,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

**A la majorité par 59 pour,
1 contre,**

DÉCIDE

- D'approuver le versement d'un fonds de concours de 100 000 € à la ville de Paray-le-Monial pour la réalisation d'un grand orgue dans la Basilique du Sacré-Cœur,**
- D'imputer la dépense sur la ligne correspondante du budget principal (article 2041411),**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 46	Votants : 60

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Nicole GEORGES, Frédéric ALEVEQUE, Martine DESPLANS, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Elisabeth PONSOT à Gérald GORDAT, Thierry AUCLAIR à Anne DEGRANGE, Annie BOISSARD à Anne-Thérèse BLANCHARD, Thierry DESJOURS à Chantal CHAPPUIS, Gérard DUCHET à Jean-Bernard DESCHAMPS, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Nathalie COQUELIN, Gérard LALLEMENT à Jacky COMTE, Aurore PERRIER à Patrick BOUILLON, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Emmanuel REY à Christian LAROCHE, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

David BÊME, Céline BIJON, Franck BASSET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Daniel MELIN, Nathalie LELIEVRE, Béatrice LECONTE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais